



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chargés d'enseignement

Question écrite n° 66893

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'arrêt du recrutement et l'extinction du corps des chargés d'enseignement d'EPS depuis 1985. En 2001, il ne reste que 5 687 chargés d'enseignement d'EPS dont 3 854 qui n'ont bénéficié que de quelques points d'indice des revalorisations de 1989 et 1993. Il est évident que les chargés d'enseignement n'ont pas les mêmes perspectives de carrière que les professeurs d'EPS, contrairement à ce qui leur avait été annoncé. Or, ils ont exactement les mêmes fonctions. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en leur faveur.

Texte de la réponse

A la suite des créations d'emplois de hors classe et de classe exceptionnelle intervenues en 2001, dans le cadre du PLF 2002, le Gouvernement propose, par transformations d'emplois de classe normale, 100 emplois pour les CE d'EPS (75 emplois de hors classe et 25 emplois de classe exceptionnelle). Ces transformations d'emplois permettront une augmentation des promotions dans les grades d'avancement. Ces perspectives d'amélioration de déroulement de carrière des CE d'EPS font actuellement l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66893

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5521

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7089